

Ajoutez votre titre ici

La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) débute le 9 décembre et finira mi-février. Les thèmes obligatoires abordés sont les suivants :

- Rémunération (augmentation de salaire)
- Partage de la valeur ajoutée (bonus, participation, intéressement)
- Temps de Travail
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Qualité de Vie au Travail (QVT)

Faites-nous part de vos attentes et de vos questions

Contactez-nous



Négociation sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et sur la Mixité des Métiers (GEPPMM)

En octobre, la direction a ouvert la négociation obligatoire tous les trois ans sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et sur la Mixité des Métiers (GEPPMM, anciennement GPEC).

Même si l'article de loi L.2242-20 du code de travail impose à l'employeur d'ouvrir cette négociation pour discuter avec les partenaires sociaux, ce dernier n'a aucune obligation d'aboutir à un accord.

Bien que la CFDT ait été d'accord avec les propositions de la direction, malheureusement une majorité de syndicat n'a pas souhaité aller vers un accord. Un désaccord sera constaté comme en 2019. Un PV sera rédigé et reprendra les propositions de la direction.

Nous relevons la volonté de la direction de donner une meilleure visibilité sur les carrières et les passerelles possibles, ainsi que des formations mieux adaptées. Et nous déplorons l'absence d'une politique active de gestion de carrière ou de parcours professionnel au niveau individuel. Actuellement, la démarche pour une évolution de carrière s'appuie essentiellement sur la volonté et la motivation du salarié, qui s'assimile à un parcours du combattant pour certains.

De plus, la direction a refusé de communiquer les perspectives d'emploi pour les trois prochaines années.

Nous restons vigilants et en attente de la mise en place par la direction d'une démarche d'anticipation des besoins et de gestion des salariés plus effective : conseiller, suivre et soutenir les salariés obligés au reclassement et les candidats à la mobilité.



CSE du 25 novembre en bref

Information du Président:

Économie : Résumé des résultats du 3ème trimestre :

- Air Distrib : Les réservations se stabilisent mais ne sont pas revenues au niveau 2019. La reprise complète prendra plus de temps que prévu.
- Air IT Solution : Meilleur résultat grâce au nouveau contrat Air Canada
- Hospitality : Amélioration grâce à l'augmentation des nouveaux contrats.

Sociale : De nombreux exemples évènements ont eu lieu et d'autres sont attendus.

- La semaine européenne du handicap qui a rassemblé plus de 400 participants
- Hackathon avec 254 équipes sur 21 sites regroupant entre 700 et 800 participants. Bravo à une équipe de Nice qui est arrivée 3ème.
- Pot de bienvenue des nouveaux arrivants
- Inauguration du nouveau bâtiment de Paris le 5 décembre
- Cérémonies des anniversaires de 10 ans, 20 ans et 30 ans :
  - Paris 5 décembre
  - Strasbourg 6 décembre
  - Nice 14 décembre

Le 'Working From Anywhere' (WFA) en France passe de 4 à 6 semaines sur une année calendaire (annonce du 25 novembre).

- Soumis à l'approbation du manager pour la cohésion de l'équipe
- Possible à l'étranger et en France
- Pour l'étranger et pour des questions d'assurances, il est obligatoire de faire une déclaration qui doit être validée au préalable.

Pour certains cas particuliers, la durée peut être prolongée à 12 semaines.

Information du Secrétaire :

Les élus sont en train de finaliser le budget 2023, qui sera soumis au vote lors du prochain CSE de décembre.

Pour l'évènement « Noël des enfants » :

A Paris : 47 salariés ont bénéficié de 113 entrées à Disneyland Paris, le 3 décembre

A Strasbourg : 24 salariés ont bénéfié de 68 entrées à EuropaPark, valable jusqu'au 15 janvier

A Nice : les salariés vont bénéfier de la matinée au Lunapark le 3 décembre et d'un spectacle à Anthéa le 11 décembre

Pour la billetterie : Comme l'an dernier, un coup de pouce a été accordé sur certains théâtres. Ainsi 50 places par théâtre ont été mises en vente à 10 € (Ballet de Monté Carlos, TNN – Théâtre de National de Nice, Scène 55 à Mougins)

Pour les vacances :

Des nouvelles locations sont proposées en Normandie et dans les stations de ski proche de l'Alsace

La rénovation du nouvel appartement à la Foux d'Allos est en cours mais avec peu d'espoir pour l'ouvrir à la location pour les vacances de Noël

Pour les événements :

Ateliers céramiques ont eu du succès avec une quinzaine de personnes par session

Des séances de pilates sont proposées sur la nouvelle terrasse du « main site » pour remplacer les Terrasses de Sophia.

Participation au Vogalonga de Venise sur 2 Dragons Boat avec un skipper professionnel pour diriger les rameurs … Bref c'est la galère 😉, prévue à la Pentecôte 2023



Le saviez-vous ?

Lors de la dernière newsletter, nous avons fait une erreur sur le montant mensuel à verser pour avoir l'Abondement du Plan Epargne Entreprise (PEE). C'est bien un minimum de 25 EUR par mois pour atteindre 300 EUR pour bénéficier de l'abondement maximal brut de 600 EUR par l'employeur (541 EUR net).

Cette année 2022, Noël et le Jour de l'an tombant des Dimanches, il n'y a pas de demi-journées de RTT imposées la veille. En juin 2023, il y aura 5,5 de jours de RTT crédités pour une personne à temps complet.

Pour les nouveaux départs à la retraite, les bagages Longchamp, qui étaient offerts par l'entreprise, sont remplacés par un bon d'achat de la même marque. Les salariés en préretraite n'en bénéficieront pas.